

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**



**\*24144424\***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE  
DU HAINAUT

**27 SEP. 2024**

DIVISION MONS  
Greffe

N° d'entreprise : **0418 543 914**

**Nom**

(en entier) : **EURO-M Flexible Packaging**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **Parc Industriel de Ghlin-Baudour Nord, Route de Wallonie, 140 - 7011 GHLIN**

**Objet de l'acte :** Fin de fonction Membre et Président du Comité de Direction - Nomination d'un nouveau Membre et Président du Comité de Direction - Fin de fonction de Directeur Général Chargé de la gestion journalière - Nomination d'un nouveau Directeur Général chargé de la gestion journalière - Retrait et annulation de pouvoirs bancaires - Attribution de nouveaux pouvoirs bancaires - Délégation de pouvoirs spéciaux

EXTRAIT CONFORME DU PROCES VERBAL DE LA REUNIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 AOUT 2024

**PREMIERE RESOLUTION**

Fin de la fonction de membre et de président du Comité de direction de

MANAGINEERING SRL représentée par Monsieur Jonathan QUENON en sa qualité de représentant permanent

Le conseil d'administration met fin au mandat de MANAGINEERING SRL représentée par Monsieur Jonathan QUENON en sa qualité de représentant permanent en qualité de Membre et de Président du Comité de Direction, avec effet au 31 août 2024 à minuit, et lui donne décharge pour toute responsabilité personnelle découlant de l'exécution de son mandat jusqu'à cette date.

Le conseil d'administration décide de retirer et par conséquent de mettre fin, avec effet au 31 août 2024 à minuit, aux pouvoirs spécifiques et aux pouvoirs bancaires qui avaient été octroyés à MANAGINEERING SRL représentée par Monsieur Jonathan QUENON en sa qualité de représentant permanent par décision du conseil d'administration du 31 juillet 2021.

**DEUXIEME RESOLUTION**

Nomination d'un nouveau membre et Président du Comité de Direction

Le Conseil d'administration décide de nommer, à compter du 1er septembre 2024 et pour une durée indéterminée, la société PiMaRoQ, société à responsabilité limitée dont le siège social est établi Rue de Mons, 111 à 7120 Estinnes-Au-Val, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le nr 0802.591.658 et représentée par Monsieur Pierre Quériat, en sa qualité de représentant permanent, en qualité de Membre et Président du Comité de Direction.

**TROISIEME RESOLUTION**

Fin de la fonction de Directeur Général chargé de la gestion journalière de MANAGINEERING SRL représentée par Monsieur Jonathan QUENON en sa qualité de représentant permanent

Le conseil d'administration met fin au mandat, avec effet au 31 août 2024 à minuit, de MANAGINEERING SRL représentée par Monsieur Jonathan QUENON en sa qualité de représentant permanent en qualité de Directeur Général chargé de la gestion journalière de la Société et donne décharge à MANAGINEERING SRL représentée par Monsieur Jonathan QUENON en sa qualité de représentant permanent, pour toute responsabilité personnelle découlant de l'exécution de son mandat jusqu'à cette date.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/10/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

#### QUATRIEME RESOLUTION

Nomination d'un nouveau Directeur Général chargé de la gestion journalière

Le Conseil d'administration décide de nommer, à compter du 1er septembre 2024 et pour une durée indéterminée, la société PiMaRoQ SRL, Rue de Mons, 111 à 7120 Estinnes-Au-Val, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le nr 0802.591.658 et représentée par Monsieur Pierre Quériat, en sa qualité de représentant permanent, en qualité de Directeur Général de la Société, portant le titre de « Managing Director », chargée de la gestion journalière de la société et investie du pouvoir de gestion journalière des affaires sociales et de représentation de la société dans le cadre de cette gestion.

En outre, la société PiMaRoQ SRL disposera des pouvoirs suivants au nom et pour le compte de la Société :

- a) Signer la correspondance journalière ;
- b) Agir au nom de la Société auprès de l'Etat, des autorités gouvernementales, régionales et communautaires, provinciales et communales, de la Banque Carrefour des Entreprises, de l'Administration Fiscale, du Postchèque, de l'Administration des douanes, de la Poste et de tous les services ou autorités publics ;
- c) Signer tous reçus de lettres recommandées ou de colis adressés à la Société par les soins de la Poste, de l'Administration des douanes, de la S.N.C.B., des compagnies d'aviation et de toutes autres entreprises de transport ;
- d) Engager et révoquer tous employés de la Société, déterminer leurs fonctions, leur salaire, leurs conditions de travail ainsi que décider de leur promotion ou de leur révocation, conclure et résilier tous contrats de représentation et de distribution ;
- e) Représenter la Société auprès des organisations patronales et syndicales ;
- f) Faire et accepter toutes offres de prix, conclure tous contrats et passer et accepter toutes commandes pour l'achat et la vente de tout matériel, équipement et autres biens d'investissement et de tous services et fournitures ;
- g) Prendre ou donner en location, même pour de longues périodes, tous immeubles, tout matériel ou tous autres biens immobiliers et conclure tous contrats de leasing concernant lesdits biens ;
- h) Signer, négocier, endosser pour le compte de la Société, tous mandants, chèques, lettres de change, billets à ordre et autres documents similaires ;
- i) Réclamer, toucher et recevoir toutes sommes d'argent, tous documents et biens de toute espèce et en donner décharge ;
- j) Affilier la Société à tous groupements ou organisations professionnels ;
- k) Représenter la Société dans toutes procédures judiciaires ou arbitrales, tant en demandeur qu'en défendeur, négocier tous compromis, prendre toutes les mesures nécessaires pour les procédures, obtenir tous jugements et les faire exécuter ;
- l) Déléguer un ou plusieurs de ces pouvoirs mentionnés à un ou plusieurs employés de la Société ou à d'autres personnes ;
- m) Rédiger et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre des pouvoirs ci-dessus énoncés ;
- n) Prendre toutes les mesures nécessaires pour l'application des décisions et des recommandations du conseil d'administration.

#### CINQUIEME RESOLUTION

Retrait et annulation de pouvoirs bancaires

Le conseil d'administration décide de retirer et d'annuler, avec effet au 30 août 2024 à minuit, l'ensemble des pouvoirs bancaires qui avaient été octroyés par décision du conseil d'administration du 30 juin 2023.

#### SIXIEME RESOLUTION

Attribution de pouvoirs bancaires

Le conseil d'administration délègue, à partir du 1er septembre 2024 et pour une durée illimitée, les pouvoirs bancaires suivants à (i) Monsieur Pierre BERTHE, (ii) Monsieur Philippe BERTHE, (iii) la société PiMaRoQ SRL, représentée par son représentant permanent Monsieur Pierre QUERIAT, (iv) Madame Maria MARAGLIANO et (v) Madame Marie WATTIER :

- Signer, négocier, endosser pour le compte de la Société, tous mandats, chèques, lettres de change, billets à ordre et autres documents similaires ;

- Ouvrir au nom de la Société tout compte dans toute banque ou organisme financier ou de crédit, belge ou étranger, ou à l'office des Chèques Postaux, et effectuer toutes opérations sur ces comptes, procéder à la clôture et au retrait de tous soldes ;

- Demander et accepter tous prêts ou facilités de crédit au nom et pour le compte de la Société, qu'ils soient à court, moyen ou long terme, après avoir reçu l'accord préalable de Pierre BERTHE.

- Ces pouvoirs bancaires seront donc exercés selon les modalités suivantes, à l'exception des dépôts :
1. Pour tout montant égal ou supérieur à 500.000 EUR  
- Sous la signature conjointe de Monsieur Pierre BERTHE et Monsieur Philippe BERTHE.
  2. Pour tout montant égal ou supérieur à 250.000 EUR mais inférieur à 500.000 EUR :  
- Sous la signature seule de Monsieur Pierre BERTHE ou seule de Monsieur Philippe BERTHE
  3. Pour tout montant égal ou supérieur à 50.000 EUR mais inférieur à 250.000 EUR :  
- Sous la signature conjointe de Monsieur Pierre BERTHE et PiMaRoQ SRL, représentée par Monsieur Pierre QUERAT.
  4. Pour tout montant égal ou supérieur à 25.000 EUR mais inférieur à 50.000 EUR :  
- Sous la signature seule de PiMaRoQ SRL, représentée par Monsieur Pierre QUERAT.
  5. Pour tout montant inférieur à 25.000 EUR :  
- Sous la signature seule de PiMaRoQ SRL, représentée par Monsieur Pierre QUERAT ou sous la signature conjointe de Madame Marie WATTIER et de Madame Maria MARAGLIANO.

Le Conseil d'administration décide que la liste des personnes disposant des pouvoirs bancaires peut être modifiée moyennant notification écrite aux organismes financiers concernés, signée par un Administrateur de la Société et ce, lorsque la modification est justifiée par le départ d'une personne uniquement.

Si la modification vise au remplacement d'une personne par une autre, la notification de la modification ne peut être faite que sur la base d'une décision du conseil d'administration ayant décidé de remplacer ladite personne.

Nonobstant les pouvoirs qui précèdent, le conseil d'administration rappelle que la Société reste valablement représentée, dans le cadre de pouvoirs bancaires notamment, par deux administrateurs agissant conjointement, conformément à l'article 17 de ses statuts.

#### SEPTIEME RESOLUTION

##### Délégation pouvoirs spéciaux

Le conseil d'administration décide de déléguer des pouvoirs spéciaux à Madame Maria MARAGLIANO, domiciliée rue Ernest Milcamps, 26/2 à 7100 La Louvière, en vue de (i) procéder à la publication des présentes décisions aux Annexes du Moniteur belge, entre autres, en signant et déposant les formulaires de publication et, (ii) effectuer toutes les actions requises ou utiles à cet égard et faire en général le nécessaire à cette fin.

Pour extrait certifié conforme  
Maria Maragliano  
Mandataire spécial